

## Cadre de révision des hauteurs et densités - Centre-ville

Vingt-huit longs mois sont maintenant passés depuis la violente tragédie qui a coûté la vie à mon épouse adorée, Léa Guilbeault. Cette tragédie brutale ne se limite pas seulement à la défaillance de points d'ancrage et à la chute d'une dalle de béton du Residence Inn Marriott pendant que nous dînions au restaurant Mikasa. Cette tragédie est une conséquence directe de nombreuses lacunes et des mauvaises décisions que nous devons corriger.

Nous nous attendions à ce que notre gouvernement (au niveau fédéral, provincial ou municipal) se décide à mettre des lois en vigueur pour assurer notre sécurité. Comme citoyens, nous voulons que les organismes publics chargés d'assurer notre sécurité assurent leur fonction et que les entreprises mènent leurs activités dans notre environnement d'une façon soutenable, mais éthique.

Maintenant, étant donné qu'une consultation publique est amorcée dans le cadre de la révision des hauteurs et densités des immeubles au centre-ville de Montréal, notre devoir est de nous assurer que ce nouveau parc immobilier sera construit avec une rigueur et une attention spéciale axée sur la sécurité de façon à ne plus répéter les mêmes erreurs que dans le passé.

Comme le dit si bien la devise du Québec : « Je me souviens. »

- Je me souviens des recommandations du coroner Gilles Perron sur l'effondrement du viaduc du Souvenir.
- Je me souviens des recommandations de la Commission d'enquête présidée par l'ancien premier ministre Pierre Marc Johnson sur l'effondrement du viaduc de la Concorde.
- Je me souviens des recommandations de la coroner Catherine Rudel-Tessier sur l'effondrement d'une dalle en béton d'un stationnement sur la rue Déguire.
- Je me souviens des recommandations du coroner Jacques Ramsay sur la tragédie de la rue Peel.
- Et la liste des rapports dont nous, comme citoyens, devons-nous souvenir est longue.

Selon une étude publiée dans le *Journal de Montréal*, plus de 56 % des recommandations de nos coroners sont encore juste de l'encre sur du papier. Pourquoi?

À Montréal, nous avons remarqué l'écoulement d'un laps de temps important avant la mise à contribution d'expériences identiques notées dans d'autres villes semblables à la nôtre lorsqu'il s'agit d'adopter des ordonnances et des règlements. Qu'en est-il de nos fonctionnaires de la sécurité publique et de nos législateurs? New York a mis en œuvre une loi en 1980 en l'espace de 10 mois; nous, nous attendons encore après 28 mois. Sont-ils uniquement incités à agir lorsque des tragédies et des décès surviennent? Me voilà devant vous aujourd'hui, mais Léa n'est plus là. Nous devons mieux planifier l'expansion de notre ville pour éviter d'autres tragédies. Nous avons l'occasion de faire les choses de manière appropriée. Profiterons-nous de ce moment pour le faire?

Ce que nous recommandons n'est pas nouveau. Il faut juste que nous nous souvenions de nos tragédies et des recommandations présentées par des professionnels. Nous allons reproduire quelques « extraits » de rapports.

En 2007, la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde a recommandé (entre autres) :

« La Commission recommande que soient appliquées avec davantage de rigueur, pour les projets relatifs aux ouvrages d'art, les dispositions relatives à la sous-traitance. Dans leurs soumissions, les entrepreneurs généraux devraient toujours être tenus d'identifier les travaux exécutés par leurs propres équipes. Ils devraient également identifier leurs sous-traitants et les travaux qui leur seront confiés, et produire un plan de contrôle de la qualité des travaux s'appliquant aussi bien à leurs propres employés qu'à ceux des sous-traitants. [...]

La Commission recommande que pour tous les ouvrages d'art construits au Québec, le surveillant des travaux ait l'obligation, au moment de la remise de l'ouvrage, d'assembler toute la documentation afférente aux travaux et à

l'ouvrage lui-même, ceci incluant, de manière non limitative, les plans « tel que construit », les devis, les bordereaux, les journaux de chantier, les rapports de laboratoires de contrôle des matériaux et une description de toutes les particularités susceptibles d'exiger un ajustement des programmes d'inspection et d'entretien. [...]

La Commission recommande que soit créée parallèlement, pour le maître de l'ouvrage, l'obligation de conserver cette documentation durant toute la vie de l'ouvrage. La Commission recommande aussi qu'un ingénieur certifie que l'ouvrage d'art a été construit conformément aux plans et devis. [...]

La Commission recommande que tous les maîtres d'ouvrages évaluent, à la fin des travaux, la performance des firmes de génie-conseil chargées des travaux de conception et de surveillance, qu'ils fassent de même à l'égard des entrepreneurs et que ces évaluations soient conservées au dossier. »

En 2010, dans le rapport du coroner sur Léa Guilbeault décédée le 16-07-2009 numéro de l'avis A- 308860, le D<sup>r</sup> Ramsay a écrit :

« Il m'apparaît souhaitable que la construction d'un immeuble de grande hauteur fasse l'objet d'une surveillance en résidence. Ainsi, il serait conséquent que les édifices dont les plans ont été élaborés par un ingénieur ou un autre professionnel compétent soient par la suite surveillés par le professionnel en question ou un collègue de la même firme. La surveillance du chantier jusqu'à sa réalisation doit être comprise comme l'extension, le prolongement du travail de conception déjà réalisé. [...]

Il faut qu'au maximum tous les cinq ans, le propriétaire d'un édifice ayant plus de dix années et comportant cinq étages ou plus confie à un ingénieur ou architecte dûment reconnu et qualifié, la tâche d'inspecter la façade de l'édifice pour en confirmer la solidité et la déclarer sécuritaire, non sécuritaire ou encore sécuritaire avec réparations. [...]

Par ailleurs, je recommande à la **Régie du bâtiment du Québec** de tenter d'identifier et répertorier avec ses partenaires municipaux les immeubles de cinq étages et plus sur le territoire québécois pour sensibiliser leurs propriétaires aux dangers qu'une façade laissée à elle-même sans entretien régulier peut engendrer. [...]

Je recommande également à l'**Office des professions et au ministre de la Justice** de piloter la révision des *Lois sur les ingénieurs et Loi sur les architectes* afin que l'érection de tout bâtiment complexe ne puisse se faire sans une surveillance de chantier effectué par l'un de ces professionnels. [...]

Au **ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**, je recommande qu'il incite les municipalités à adopter pour les édifices sous leur juridiction les dispositions prévues au chapitre Bâtiment du Code de sécurité, particulièrement celles traitant de l'entretien des bâtiments. [...]

Au **maire de Montréal**, je recommande que, dans les meilleurs délais, il soumette pour adoption au Conseil municipal un règlement visant l'inspection et l'entretien préventif des bâtiments de grande hauteur. »

#### POUR CONCLURE

Il faut dire qu'il y a des gens beaucoup plus compétents que nous qui ont passé beaucoup de temps à analyser les défaillances que nous avons eues ici et à émettre des recommandations. Il nous faudrait réviser les recommandations et décider comment les mettre en œuvre dans le cadre de l'expansion de notre ville. Comme nous pouvons le constater, plusieurs recommandations ont été répétées à maintes reprises par des professionnels de pointe dans différentes enquêtes sur les défaillances d'infrastructures au Québec.

Nous espérons que nos questions et préoccupations amèneront nos concitoyens, nos politiciens et ce comité à se rallier pour faire face à ces problèmes qui nous concernent tous et qui nous ont été révélés à la suite de plusieurs cauchemars comme celui qui a commencé pour nous dans l'après-midi du 16 juillet 2009. C'est par amour pour Montréal et par conviction de la bonne volonté de tous que nous exprimons nos doutes et mettons en garde

toutes les parties prenantes dans l'espoir d'éviter à d'autres une tragédie semblable. J'aimerais que dans 30 ans, notre ville continue de prospérer et grandir et que nos concitoyens aient comme préoccupation autre chose que les défaillances des infrastructures et l'entretien requis.

Nous vous remercions de votre attention.

Hani Beitinjaneh  
Nabil Beitinjaneh  
Montréal  
Le 2 décembre 2011

Montréal : Qu'est ce qu'on fait? Nous nous Souvenons ♥ Lea Guilbeault ♥  
<http://www.facebook.com/groups/198770686847671/>